

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents excusés : 5

Membres ayant donné procuration : 6

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, SAND Gilbert, SCHMITT René, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

Etaient absents ayant donné procuration :

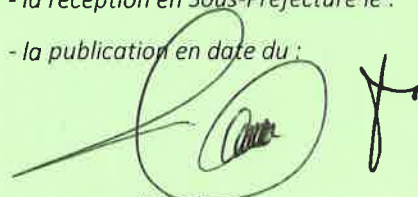
DANGELSER Aimé donnant procuration à KOPP Audrey, EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, FISCHBACH Jean-Marc donnant procuration à DOPPEN Hans, KERN Viviane donnant procuration à OBERLE Carine, SCHMITT Claude donnant procuration à Béatrice LORENTZ, SCHNITZLER Nadine donnant procuration à JUNDT Jean-Jacques

Etaient absents excusés : DORSCHNER Christian, ESTEVES Christine, HITTINGER Denis, HOLZSCHERER Daniel, ROBITZER Georges

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2024 1

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241001-982272-DE

10- Attribution des chèques cadeaux pour le Noël des enfants du personnel.

Avantages sociaux pour le personnel (Noël des enfants). Le Président propose à l'assemblée de décider, comme l'année précédente, de l'attribution d'un chèque d'un montant de 160 € par enfant ayant moins de 16 ans, au 31 décembre de l'année en cours, et ce pour tout agent en poste depuis au moins 3 mois au 31/12/2024.

Le montant total pour 2024 s'élève à 800 €.

Le Président propose de remettre des chèques des Vitrites de Saverne.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de valider la proposition présentée par le Président.

D'ATTRIBUER aux agents concernés un chèque-cadeau des Vitrites de Saverne d'un montant de 160 € par enfant ayant moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Saverne, le

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "RÉGION DE LA RÉGION DE SAVERNE" around the perimeter and a central emblem featuring a sun, a star, and a landscape with a building. Below the stamp, the name "Joseph CREMMEL" is printed in black.